

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée a adopté deux mesures en faveur des génériques. Le rapporteur du budget de la Sécurité sociale, Yves Bur, en attend plusieurs centaines de millions d'euros d'économies.

Les députés veulent renforcer les économies sur les médicaments

Le député Yves Bur (UMP), rapporteur du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, veut décidément marquer le texte de son empreinte. Après avoir fait adopter, mardi, en commission des Affaires sociales, plusieurs mesures phares visant à durcir la fiscalité sur la rémunération des dirigeants d'entreprise (lire ci-contre), ainsi que la suppression de la prime transport, il a présenté, hier, deux nouveaux amendements visant à réduire les dépenses de médicaments en favorisant leurs versions génériques, moins coûteuses que les produits de marque. Il en espère « plusieurs centaines de millions d'euros d'économies » pour l'assurance-maladie, a-t-il dit lors d'une conférence de presse. Ces amendements ont été adoptés par la commission, mais doivent encore être votés en séance à l'Assemblée la semaine prochaine.

Développer les génériques

Yves Bur veut permettre le développement de versions génériques dans des cas où ce n'est pas possible aujourd'hui. Le premier amendement vise à assouplir les règles très strictes d'équivalence entre l'origi-



Yves Bur, rapporteur du projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

nal et la copie qui sont en vigueur actuellement. La commission propose aussi d'expérimenter des appels d'offres pour faire baisser le prix des génériques dans des classes thérapeutiques prescrites massivement : les statines (anti-cholestérol), les IEC (hypertension) et les IPP (anti-ulcéreux). Si cet amendement est voté, l'assurance-maladie pourrait mettre en concurrence les fabricants de génériques afin qu'ils proposent leur meilleur prix (la CNAM avait proposé cette mesure début juillet). Dans chaque classe, le remboursement par la Sécurité

sociale se ferait sur la base des trois produits les moins chers. Les autres ne seraient pas pris en charge par l'assurance-maladie. « Arrêtons de faire croire que la France est dans une situation spécifique pour le médicament générique, a déclaré Yves Bur. Il n'est pas normal que les prix des génériques soient beaucoup plus élevés en France que dans les autres pays d'Europe, alors qu'il s'agit des mêmes molécules et des mêmes fabricants. »

Les génériques représentent 20 % du marché du médicament français en volume et 10 % en va-

Haro sur les parachutes dorés et les stock-options

En commission les députés ont **alourdi les prélèvements** sur les rémunérations des cadres dirigeants. Les **stock-options** et distributions d'actions gratuites seraient soumises au « **forfait social** » de 2%, qui touche aussi l'intéressement et la participation. En outre, les **salariés** devraient verser dès aujourd'hui la **contribution de 2,5%** sur les **stock-options** qui leur ont été attribuées avant cette taxation votée l'an dernier. Les députés veulent aussi majorer la contribution des employeurs sur les « **retraites chapeaux** ». Et les **parachutes dorés** supérieurs à un million d'euros serait **soumis à cotisations** pour les employeurs dès le premier euro (le seuil est fixé à 200.000 euros actuellement).

leur, nettement moins qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne.

V. C.

Retrouvez le PLFSS sur www.lesechos.fr/documents